



HAL
open science

Palleau (Saône-et-Loire). Rapport de prospections pédestres 2013

Loïc Gaetan

► **To cite this version:**

Loïc Gaetan. Palleau (Saône-et-Loire). Rapport de prospections pédestres 2013. [Rapport de recherche] DRAC Bourgogne - Franche-Comté. 2013. hal-02429703

HAL Id: hal-02429703

<https://hal.science/hal-02429703>

Submitted on 6 Jan 2020

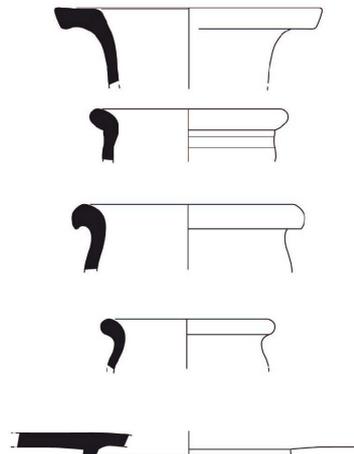
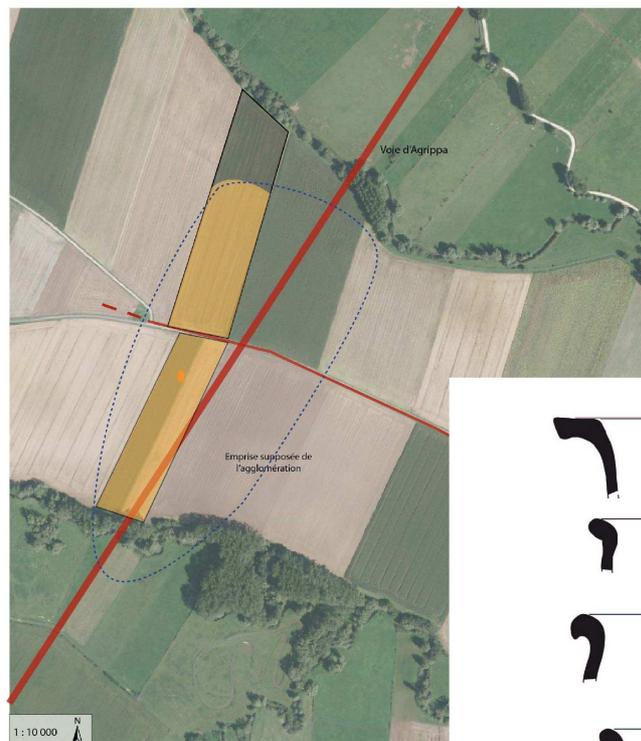
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Projet Collectif de Recherches
« Les agglomérations antiques de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale »
(sous la direction de St. Venault et P. Nouvel)

Palleau (Saône-et-Loire) Rapport de prospections pédestres 2013

Loïc GAETAN *



Décembre 2013

* Doctorant, Laboratoire Chrono-Environnement (UMR 6249 CNRS-UFC), Besançon

SOMMAIRE

Fiche Signalétique	p. 3
Autorisation de prospection	p. 5
Remerciements	p. 7
Introduction	p. 8
1. Intensité des investigations	p. 10
2. Potentialité des sites	p. 11
3. Résultats	p. 13
Conclusion	p. 16
Table des illustrations	p. 17
Bibliographie	p. 18

FICHE SIGNALÉTIQUE

- **Région** : Bourgogne

- **Département** : Saône-et-Loire

- **Commune** : Palleau

- **Code INSEE** : 71341

- **Lieux-dits** : *Les Renouillères, Gué des Pierres*

- **Coordonnées RGF 1993** : Ax 803234 Ay 803241
 Bx 2221605 By 2221851

- **Références cadastrales** : cf Fig. 1

- **Propriétaires des terrains** : cf Fig. 1

- **Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement** : néant

- **Numéro de l'arrêté de prospection pédestre** : 2013/316

- **Titulaire de l'autorisation** : Loïc GAETAN

- **Organisme de rattachement** : Laboratoire Chrono-Environnement (6249)

- **Surface prospectée** : 4 ha

- **Dates de prospection** : samedi 07 septembre 2013

- **Nature des vestiges détectés** : mobilier



Fig. 1 – Localisation des parcelles prescrites pour la prospection pédestre (CAO : L. Gaëtan, 2013)

Lieu-dit	Section	N°	Nom	Prénom	Adresse	Code Postal
<i>Les Renouillères</i>	ZH	22	Gourillon	André	9 rue Principale	71350 Palleau
<i>Les Renouillères</i>	ZH	23	Gourillon	André	9 rue Principale	71350 Palleau
<i>Les Renouillères</i>	ZH	24	Jalliffier-Verne	Yves	204 Les Drevets	38250 Lans-en-Vercors
<i>Les Renouillères</i>	ZH	25	Gourillon	André	9 rue Principale	71350 Palleau
<i>Gué des Pierres</i>	ZI	156	Valentin-Bigot	Pierre	Laborde au Château, 4 rue du Général Muteau	21200 Meursanges

Autorisation de prospection



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne

Arrêté n° : 2013/316
Portant : AUTORISATION DE PROSPECTION PÉDESTRE

le préfet de la région Bourgogne
préfet de la Côte-d'Or
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

SRA/LD/JP/2013/1323

VU le code du patrimoine ;

VU la demande d'autorisation reçue le 27 juin 2013 ;

ARRETE

Article 1er :

Monsieur GAETAN Loïc, demeurant 23 rue des Buttes – 21000 DIJON, est autorisé à procéder à une opération de **prospection pédestre**, à partir de la date du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2013, concernant en région BOURGOGNE, le(s) site(s) de :

Département : Saône-et-Loire

Commune : PALLEAU

Lieux-dits : « Les Renouillères », « Gué des Pierres »,

Programme : 20

Organisme de rattachement : UMR Chrono-environnement 6249, 32 rue de Mégevand – 25030 Besançon cedex

Nature du site et période : agglomération antique supposée

Justification de l'intervention : prospection réalisée dans le cadre d'un doctorat en cours portant sur les agglomérations antiques en Val de Saône. Acquisition et vérification de données sur la nature et la chronologie du site de Palleau.

Article 2 : prescriptions générales.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du Conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Direction régionale des affaires culturelles
Hôtel Chartraire de Montigny – 39-41 rue Vannerie - BP 10758 – 21005 Dijon Cedex
Téléphone : 03 80 68 50 50 – Télécopie : 03 80 68 50 99 - Site Internet : www.bourgogne.culture.gouv.fr

A la fin de l'année, le responsable scientifique de l'opération adressera au Conservateur régional de l'archéologie l'ensemble de la documentation relative à l'opération, et, en **quatre exemplaires**, un rapport accompagné de cartes et de photographies, ainsi que, le cas échéant, des fiches détaillées établies pour chacun des nouveaux sites identifiés au cours des recherches.

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le Conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

Article 3 : destination du matériel archéologique découvert.

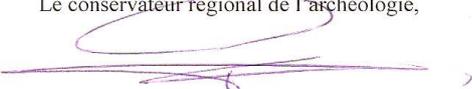
Selon la réglementation en vigueur, il est rappelé au demandeur qu'il devra s'assurer de l'autorisation des propriétaires de prospecter sur leurs terrains.

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Article 4 : le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 15 JUL. 2013

Pour le préfet de la région de Bourgogne
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
Le conservateur régional de l'archéologie,


Michel PRESTREAU

Destinataires :

- M. Gaetan Loïc
- Mairie de Palleau
- M. Philippe Barral, UMR Chrono-environnement 6249, 32 rue de Mégevand – 25030 Besançon cedex
- Sous-direction de l'archéologie
- Propriétaires des terrains :
 - M. GOURILLON André, 9 rue Principale – 71350 Palleau
 - M. JALLIFFIER-VERNE Yves, 204 Les Drevets – 38250 Lans-en-Vercors
 - M. VALENTIN-BIGOT Pierre, Laborde au Château 4 rue du Général Muteau – 21200 Meursanges

Direction régionale des affaires culturelles
Hôtel Chartraire de Montigny – 39-41 rue Vannerie - BP 10758 – 21005 Dijon Cedex
Téléphone : 03 80 68 50 50 – Télécopie : 03 80 68 50 99 - Site Internet : www.bourgogne.culture.gouv.fr

REMERCIEMENTS

Je tenais avant tout à remercier les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par ces prospections pédestres, pour leur autorisation d'accès. Merci également à Inès PACTAT, Valérie TAILLANDIER et Damien VURPILLOT pour la journée qu'ils m'ont accordé pour se promener dans les champs labourés, sous la pluie ! Et enfin un merci à Sylvie MOUTON-VENAULT pour l'aide fournie à l'étude céramique et Alexandre BURGEVIN pour l'identification des monnaies.

INTRODUCTION

Agglomération de type routière située sur le tracé de la voie d'Agrippa allant de Châlon-sur-Saône à Langres, Palleau ne nous est connu qu'à travers quelques découvertes fortuites depuis le milieu du XIX^e siècle. Dans le cadre d'une thèse sur les agglomérations antiques en Val de Saône conduite par Loïc GAETAN, ainsi que dans celui du Programme Collectif de Recherche sur les agglomérations antiques de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale (dir. Stéphane VENAULT et Pierre NOUVEL), il a donc été choisi de réaliser une nouvelle prospection pédestre en 2013 sur les parcelles concernées par des vestiges afin de faire un bilan sur les problématiques d'évolution chronologique et de l'extension spatiale de cette agglomération.

Le site antique se trouve aux lieux-dits *Les Grandes Terres*, *Gué des Pierres*, juste à l'ouest du hameau le Port de Palleau. Il est implanté à une altitude moyenne de 187 m entre deux affluents de la Saône : La Dheune et la Bouzaise (Fig. 2 et 3).

La prospection pédestre s'est déroulée sur une surface de 4 ha, le 07 septembre 2013, dirigée par Loïc GAETAN, en collaboration avec Inès PACTAT, Valérie TAILLANDIER et Damien VURPILLOT, tous doctorants à l'Université de Franche-Comté.

1. Intensité des investigations (Fig. 4)

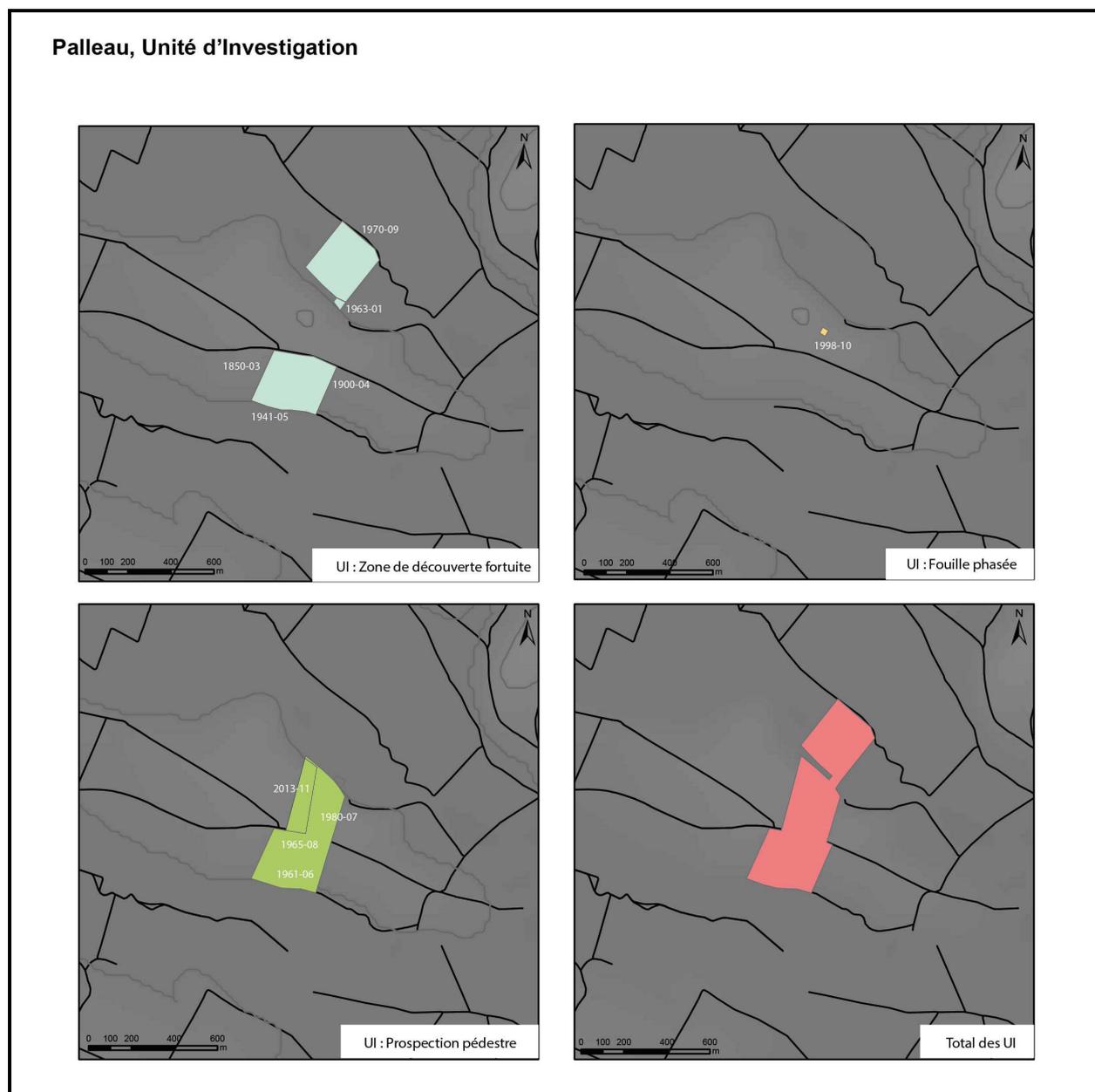


Fig. 4 – Détail des Unités d'Investigation (UI) à Palleau (CAO : L. Gaëtan, 2013)

Située sur le tracé de la voie d'Agrippa Châlon-sur-Saône / Langres, et à un carrefour avec une voie secondaire Autun / Pontoux, l'agglomération routière située sur la commune de Palleau, au lieu-dit *Le Gué des Pierres, Bas de la Croix*, est très peu connue malgré quelques découvertes fortuites depuis le XIX^e siècle. Une première synthèse des découvertes a été réalisée par Louis Armand-Calliat dans *Le Châlonnais gallo-romain* en 1937 (p. 210). Depuis celle-ci, de nouveaux objets ont été découverts et les recherches se sont essentiellement concentrées sur la voie romaine qui traverse le site du nord-est au sud-ouest. L'agglomération, considérée comme routière puisqu'elle se trouve sur la voie d'Agrippa à mi-distance égale entre Châlon-sur-Saône et Boncourt-le-Bois, se positionne au sommet d'un petit relief (alt.

187 m) dominant les vallées de la Dheune, de la Bouzaize et de ses affluents. La voie traverse justement à cet endroit ces quatre cours d'eau, successivement la Dheune et l'Avant-Dheune au lieu-dit *Bas de la Croix*, la Bouzaize au lieu-dit *Gué des Pierres* et enfin le Meuzin. En 1963, au *Gué des Pierres*, le gué dans la Bouzaize a été reconnu lors d'un curage de la rivière. Il est formé de galets et de blocs épais piqués debout.

Aucune borne milliaire n'a été retrouvée sur le parcours étudié entre Châlon et Palleau par L. Bonnamour. Une colonne cylindrique serait enfouie au lieu-dit *le Bas de la Croix*, à Palleau à proximité du franchissement de la Dheune par la voie romaine : s'agit-il d'un élément d'un édifice dont les traces importantes subsistent dans le voisinage ou bien d'une borne milliaire ? (UI 71341-1941-05). « Dans la mesure du possible, les milliaires étaient implantées en des points privilégiés, sommets de côtes, ponts, qui ont longtemps servis de limites ». C'est le cas à Palleau, où l'on a à la fois un gué et un sommet de côte. Des croix existantes ou disparues, situées sur le tracé de la voie, peuvent avoir substituées à des bornes milliaires : le toponyme *Bas de la Croix* indique la proximité d'une croix détruite et vraisemblablement l'emplacement d'une borne milliaire. En 1998, un sondage a été réalisé par J.-C. Alary à l'emplacement de la voie d'Agrippa. Celle-ci mesure 4 à 5 m de large et n'est constituée que d'une couche peu dense de pierres de petite taille et usées (Alary 1998).

Une autre opération archéologique a été menée par J.-C. Alary en 1998 au lieu-dit *Les Plantes* permettant la découverte d'une éventuelle base de mausolée funéraire (Alary 1998 ; 2003) (UI 71341-1998-10). Ainsi seul deux opérations de fouille archéologique ont été menées sur le site de Palleau, ne permettant pas d'en connaître davantage sur la structure interne de l'agglomération.

2. Potentialité des sites (Fig. 5)

Outre la découverte de mobilier sur le site antique tel que de la céramique, quelques monnaies et une statuette de Mercure en bronze quelques structures ont été mises au jour ici et là au fil des travaux agricoles : un puits et quelques murs notamment, sans qu'on puisse cependant les localiser avec précision. L'étendue du site est, elle, encore moins bien connue. L'objectif de la prospection au sol programmée en 2013 était justement de circonscrire l'extension de l'agglomération et de mieux cerner sa chronologie.

Cette agglomération routière s'organise en lien étroit avec la voie d'Agrippa et il s'agit sans aucun doute d'une création romaine intervenant après l'installation de l'axe viaire puisqu'aucun indice de mobilier ni de structure antérieur n'a été mis au jour sur le site. L'agglomération semble donc se développer entre le début du I^{er} siècle et la fin du III^e siècle de notre ère.

Palleau, Nature de l'occupation par périodes



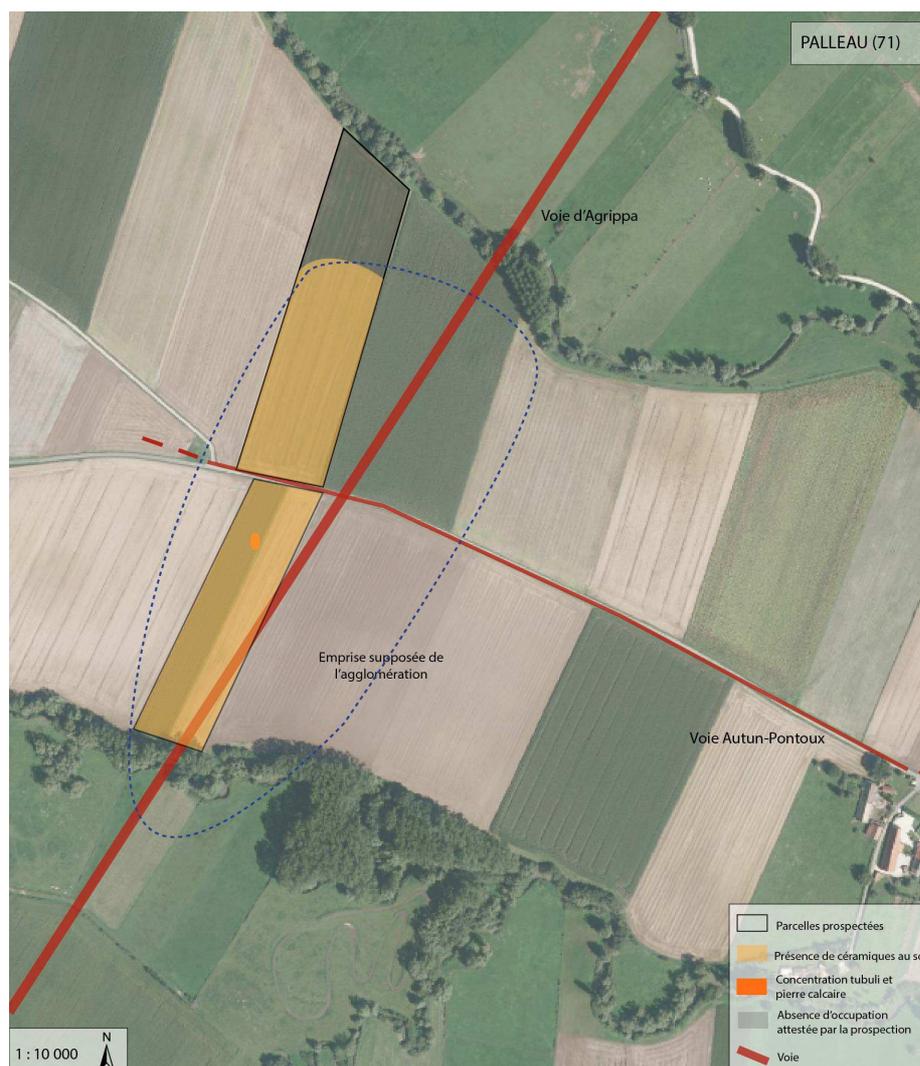
Fig. 5 – Unités de Découverte (UD) à Palleau. Nature de l'occupation (CAO : L. Gaëtan, 2013)

3. Résultats (Fig. 6)

N° d'inventaire (1)	Localisation	NR	description sommaire	n° parcelle	n° contenant	lieu dépôt
C 71/341-2013/316-1	Parcelles nord	31	mobilier céramique	ZH 22-25	caisse 1	Inrap - Dijon
C 71/341-2013/316-2	Parcelles sud	43	mobilier céramique	ZH 54-55	caisse 1	Inrap - Dijon
C 71/341-2013/316-3	Parcelles nord	1	TCA	ZH 22-25	caisse 1	Inrap - Dijon
C 71/341-2013/316-4	Parcelles sud	8	TCA (tegula et tubuli)	ZH 54-55	caisse 1	Inrap - Dijon
M-71/341-2013/316-1	Parcelles nord	1	Monnaie (Aes IV (392-402))	ZH 54-55	caisse 1	Inrap - Dijon
OS 71/341-2013/316-1	Parcelles sud	1	faune	ZH 54-55	caisse 1	Inrap - Dijon

Fig. 6 – Tableau d’inventaire du mobilier découvert en prospection

La prospection au sol s’est déroulée le 07 septembre 2013 sur des terrains non labourés du fait de la moisson tardive de cette année. Les autorisations limitées des exploitants et des propriétaires des parcelles n’ont pas permis d’obtenir de concentrations de mobilier au sein du site. Celui-ci était d’ailleurs très épars, fragmenté, et peu de matériel a été collecté (74 NR). Les prospections se sont ainsi déroulées sur des parcelles situées juste à l’ouest de l’agglomération et non au cœur supposé de celle-ci, là où



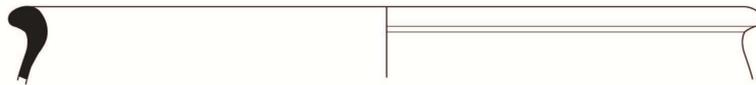
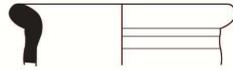
l’occupation doit être la plus dense. Au vu de la présence de mobilier dans les parcelles prospectées, le site s’étend toutefois jusqu’à ce secteur. Malgré la faible superficie prospectée, les ramassages effectués au sol nous ont renseignés sur certains points (Fig. 7).

Fig. 7 – Localisation des parcelles prospectées et concentration de céramiques au sol (CAO : L. Gaëtan, 2013)

Sur les parcelles prospectables, seules ZH 22, ZH 23, ZH 24 et ZH 25, puis ZH 54 et ZH 55 ont été prospectées ; la parcelle ZI 156 étant un pré. Quoique épars, la répartition du mobilier est homogène sur l'ensemble de ces parcelles (UI 71341-2013-11), mais ne s'étendent pas, au nord, au-delà du petit promontoire dominant la Bouzaise. Sur le mobilier céramique collecté, les indices chronologiques s'étendent du début I^{er} (assiette imitation Terra Nigra) à la fin du III^e – début du IV^e siècle de notre ère (marmite, pot...), maximum (Fig. 8). Aucune forme céramique remarquable n'a été collectée, l'essentiel étant des tessons de panses difficiles à identifier. Le faciès est tout à fait homogène avec des formes communes que l'on retrouve dans le Val de Saône, et plus particulièrement dans le châlonnais. Parmi ce mobilier, la céramique commune sombre domine avec quelques tessons de céramique sigillée difficilement identifiable.

Seule une monnaie dénote ce cadre chronologique. Il s'agit d'un Aes IV (frappé entre 388-395). Mais ce jalon chronologique n'est pas illogique dans un tel contexte de par la présence de la voie d'Agrippa. Dans les parcelles sud (ZH 54), nous avons également pu délimiter une concentration de pierres calcaires et fragments de *tubuli* sur une faible superficie attestant peut-être de la présence d'une pièce chauffée ici même.

Parcelles Nord,
Inv. n° C71/341-2013/316-1



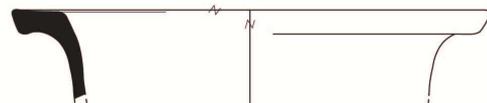
Marmite
fin 1er - 11e siècle

Céramique à pâte sombre

Parcelles Sud,
Inv. n° C71/341-2013/316-2



Assiette imitation TN



Marmite
A partir du 11e siècle

Céramique à pâte sombre

Céramique commune claire

0 5 cm Diamètre incertain

Fig. 8 – Planche céramique, prospection pédestre 2013 (CAO : L. Gaëtan, 2013)

CONCLUSION

Au final, les résultats obtenus grâce à cette nouvelle prospection sont succincts, mais nous confirment tout de même les jalons chronologiques de l'occupation de cette agglomération de type routière. Cette dernière est étroitement liée à la voie d'Agrippa et s'installe par conséquent sur son parcours lorsque celle-ci est créée à la fin du I^{er} siècle av. J.-C. La station routière doit certainement voir le jour au début du I^{er} siècle de notre ère pour s'éteindre autour du début du IV^e siècle, même si la voie est toujours utilisée ou fréquentée dans les siècles qui suivent. L'extension maximale du site n'est, elle, cependant, toujours pas reconnue, mais est estimée à environ 4 ha maximum.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Fig. 1** – Localisation des parcelles prescrites pour la prospection pédestre et liste des propriétaires (CAO : L. Gaëtan, 2013)
- Fig. 2** – Localisation de la commune de Palleau (71) (CAO : L. Gaëtan)
- Fig. 3** – Contexte géologique de la commune de Palleau. Extrait de la carte 1/20 000 (d'après BRGM)
- Fig. 4** – Détail des Unités d'Investigation (UI) à Palleau (CAO : L. Gaëtan, 2013)
- Fig. 5** – Unités de Découverte (UD) à Palleau. Nature de l'occupation (CAO : L. Gaëtan, 2013)
- Fig. 6** – Tableau d'inventaire du mobilier découvert en prospection
- Fig. 7** – Localisation des parcelles prospectées et concentration de céramiques au sol (CAO : L. Gaëtan, 2013)
- Fig. 8** – Planche céramique, prospection pédestre 2013 (CAO : L. Gaëtan, 2013)

BIBLIOGRAPHIE

Alary 1998 : ALARY (J.-C.) - *Rapport de fouilles archéologiques d'évaluation Palleau (71) "les Plantes"*, SRA de Bourgogne, Dijon, 32 p.

Alary 2003 : ALARY (J.-C.) - Découvertes des vestiges d'un mausolée gallo-romain à Palleau, *Mémoire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône*, 2003, p. 13-41.

Armand-Calliat 1937 : ARMAND-CALLIAT (L.) - *Chalonnais gallo-romain. Répertoire des découvertes archéologiques faites dans l'arrondissement de Chalon*, Société d'Histoire et d'Archéologie, Châlon-sur-Saône, 1937, 293 p.